


DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 06/04/2022
Reçu en préfecture le 06/04/2022
Affiché le 
ID : 059-265904565-20220404-N0404202211-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°11
Projet RSA
Action collective

L'An Deux Mille Vingt Deux.
Le 4 avril 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 14 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAZZI Omar - BELHADRI Youssef –
VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale -
FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI
Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël
Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.
Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au titre de l'accompagnement du public allocataire du RSA, le Centre social
souhaite renouveler sa demande de subvention auprès du département. Le projet a été articulé autour d'axes prioritaires
préalablement définis avec les partenaires sociaux :

- La mobilité : action autour du déplacement en transport en commun, actions hors Pecquencourt, information sur les
dispositifs existants (aide au permis, location de scooter).
 - Le numérique : atelier d'initiation informatique, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, aide pour postuler en
ligne.
 - La confiance en soi : atelier conseil en image, de bien-être.
- Le Centre Social a sollicité une subvention à hauteur de 12000€ par an auprès du Département pour l'année **2022/2025**.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à approuver le projet déposé et
d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

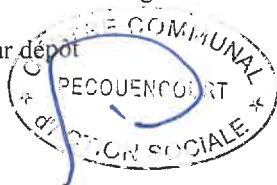
La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix

AUTORISE Monsieur le Président à approuver le projet comme mentionné ci-dessus.

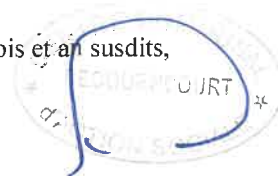
AUTORISE : Monsieur le Président à prendre en charges les dépenses.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa
transmission aux services de l'Etat.